

2014-07-105-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 3.3.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2014

OBJET : LOCATION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE AU SIAEP: AVENANT N°1 AU CONTRAT DE LOCATION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, Mme DELAVENNE

EXCUSES

M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28
27 au point n° 2014-07-102-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2014-07-102-DR/FIN



2014-07-105-DGS - LOCATION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE AU SIAEP :
AVENANT N°1 AU CONTRAT DE LOCATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 novembre 2010, le Conseil municipal a approuvé le contrat de location entre la Commune et le SIAEP relatif à la propriété communale sis « maison Vénus » 9 boulevard Jacques Duclos à Tarnos pour un loyer de 850,00 € (charges locatives comprises) à compter du mois d'octobre 2010.

L'article 5 du contrat de location prévoit que certains travaux, incombant au bailleur (la Commune) seraient exécutés par le locataire (le SIAEP), en échange d'une exonération de loyer.

Le coût des travaux estimés en 2010 était de 35 834, 67€ et correspondait à une exonération de loyer pendant les 42 premiers mois de location.

En septembre 2013, des travaux complémentaires ont été réalisés, après validation par la Commune, par le SIAEP (menuiseries extérieures, clôture et portail). Le montant de ces travaux s'élève à 3 269,50€ portant ainsi le coût total des travaux réalisés depuis 2010 par le SIAEP à 39 104,17€.

Il convient donc de régulariser par avenant -conformément à son article 5-le contrat de location et porter à 46 le nombre de mois d'exonération de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération en date du 02 novembre 2010 relative à la location d'une propriété communale au SIAEP

Vu le contrat de location entre la Commune et le SIAEP,

Vu le projet d'avenant,

DELIBERE

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de location entre la Commune et le SIAEP.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions énoncées dans le contrat de location et son avenant n°1



Vote: 33

Pour: 30

Abstention: 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 juin 2014

Le Maire

